



Syndicat des enseignants UNSA Éducation
67 cours Lieutaud
13006 MARSEILLE
0491614690
ac-aix-marseille@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/13>

A Marseille, le 29 septembre 2014

A Monsieur le Recteur
de l'Académie d'Aix-Marseille

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa de l'Académie d'Aix-Marseille envisage de déposer un préavis de grève dans la période du 1^{er} octobre 2014 au 19 décembre 2014 qui portera sur la ou les sujets suivants :

Formation des stagiaires de l'Académie d'Aix-Marseille lauréats de la session rénovée et dispensés de valider un Master 2
Évaluation des stagiaires de l'Académie d'Aix-Marseille lauréats de la session rénovée et dispensés de valider un Master 2

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

De même, conformément à l'article 3- II -« 4° » de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai dans lequel vous nous fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation, à savoir :

- Les modalités d'évaluation des stagiaires dans l'Académie d'Aix-Marseille,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Magloire Hazoumé
Secrétaire Académique du SE-Unsa Aix-Marseille